

INDEX DES SIGLES UTILISES

| | |
|--|---|
| <p>A</p> <p>ACTEP, 16 ADAC, 77 ANPE, 48, 76 APA, 75 AP-HP, 15 APUR, 21</p> | <p>M</p> <p>MOUS, 36</p> |
| <p>B</p> <p>BAT, 62</p> | <p>O</p> <p>OPAH, 36 ORU, 15</p> |
| <p>C</p> <p>CAF, 26, 75, 76 CAPI, 76 CASVP, 76 CHRS, 35, 39 CHU, 35 COS, 79</p> | <p>P</p> <p>PDU, 15 PIB, 8 PLU, 73, 83 POS, 77, 79, 80, 81, 83 PPEP, 66 PRQA, 15, 71, 72</p> |
| <p>D</p> <p>DARES, 48 DASES, 76 DASS, 76 DUP, 80</p> | <p>R</p> <p>RMI, 20, 25, 28, 48, 67, 76</p> |
| <p>G</p> <p>GPRU, 38 GPV, 15 GROUPI, 76</p> | <p>S</p> <p>SDAU, 7, 79 SDRIF, 14, 41, 53 SIAAP, 15 SRU, 14 STIF, 15 SYCTOM, 15, 73</p> |
| <p>H</p> <p>HBM, 33, 70 HLM, 33</p> | <p>T</p> <p>TEP, 78</p> |
| <p>I</p> <p>INED, 28 INSEE, 12, 28, 35, 47, 48, 75</p> | <p>U</p> <p>UNESCO, 58</p> |
| | <p>Z</p> <p>ZAC, 49, 66, 70, 77, 80</p> |

DEFINITIONS DES SIGLES LES PLUS UTILISES

ABF : Architecte des Bâtiments de France : le corps des ABF est rattaché au ministère de la Culture et de la Communication. Ils sont principalement investis d'une mission de préservation des monuments historiques inscrits ou classés et des sites pouvant également être inscrits ou classés.

ACTEP : Association des Collectivités Territoriales de l'Est parisien.

ADAC : L'Association pour le Développement de l'Animation Culturelle de Paris propose des activités culturelles aux Parisiens.

A.N.A.H. Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, attribue des subventions pour améliorer le confort dans l'habitat privé

ANPE : Agence Nationale pour l'emploi.

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie.

AP-HP : Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

APUR: Atelier Parisien d'Urbanisme : association créée le 3 juillet 1967 ayant pour mission de réaliser les documents d'orientation de la politique urbaine de Paris et d'effectuer toute étude d'urbanisme concernant Paris.

BAT : Bornes d'Appel de Taxis.

CAF : Caisse d'Allocations Familiales.

CAPI : Cellules d'Appui pour l'insertion.

CASVP : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris : établissement public communal chargé de délivrer des prestations sociales.

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

CHU : Centres d'Hébergement d'Urgence.

COS : Coefficient d'Occupation des Sols. Le C.O.S. définit le rapport entre la superficie maximale de plancher ou le nombre de m³ susceptible d'être construit sur une parcelle (surface hors œuvre nette) et la surface de la parcelle. Il varie en fonction de la zone du P.O.S./P.L.U. où l'on se situe et, à Paris, en fonction de la destination des constructions (habitation, bureaux, activités...).

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques.

DASES : Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé de la mairie et du département de Paris.

DASS : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, service déconcentré de l'État.

DUP : Déclaration d'Utilité Publique. Procédure qui permet, compte tenu de l'utilité publique d'une opération, de procéder aux expropriations dans le but de réaliser la dite opération.

L'arrêté de déclaration d'utilité publique est pris par le Préfet, au vu d'un dossier présenté par le bénéficiaire de la DUP (Ville de Paris ou un délégataire : OPAC, SIEMP...). Ce dossier comprend notamment un projet d'aménagement précis des emprises qu'il est prévu d'exproprier, projet adopté à l'issue d'une procédure sanctionnée par une enquête publique, menée par un commissaire enquêteur nommé par le Préfet.

La procédure dite de Loi Vivien permet de s'affranchir de l'obligation d'enquête publique pour acquérir par voie d'expropriation des immeubles insalubres.

ERE, Enquête Régionale Emploi

EVIP : Espaces Verts Intérieurs Protégés. Dans le P.O.S. de Paris, un E.V.I.P. est un espace constituant, sur un ou plusieurs terrains, une unité paysagère à protéger pour sa qualité végétale ou arboricole.

GPRU : Grand Projet de Renouvellement Urbain. L'avenant au Contrat de Ville (2000/2006) relatif au Renouvellement Urbain a été signé le 20 mars 2002 et vise à transformer en profondeur les quartiers et à améliorer la vie des habitants en réalisant des projets d'aménagement en faveur de la jeunesse, de l'habitat, des équipements scolaires, de la santé, de la sécurité, du développement économique et de la solidarité avec les communes voisines. Les 11 sites G.P.R.U. à Paris sont les suivants :

- Les Olympiades (13ème arrondissement)
- le secteur Bédier-Porte d'Ivry (13ème arrondissement)
- Plaisance - Porte de Vanves (14ème arrondissement)
- la porte Pouchet (17ème arrondissement)
- Porte Montmartre - porte de Clignancourt (18ème arrondissement)
- la cité Michelet (19ème arrondissement)
- le quartier Saint-Blaise (20^{ème} arrondissement)
- Porte de Montreuil - Patrice de la Tour du Pin (20ème arrondissement)
- la porte de Vincennes (12ème et 20ème arrondissements)

les projets d'aménagement du secteur Porte des Lilas (20^{ème}) et du secteur Paris nord-est (18ème et 19ème arrondissements) font également partie du G.P.R.U..

GPV : Grands Projets de Ville.

GROUPI : Groupes d'Insertions.

HLM : Habitation à Loyer Modéré. Logements construits dans le cadre du financement H.L.M. jusqu'en 1977, date à laquelle ils ont été remplacés par les P.L.A.

INED : Institut national d'études démographiques.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques. L'INSEE collecte, produit et diffuse des informations sur l'économie et la société française afin que tous les acteurs intéressés (administration, entreprises, chercheurs, médias, enseignants, particuliers) puissent les utiliser pour effectuer des études, faire des prévisions et prendre des décisions.

MOUS : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale : Cadre juridique permettant à l'Etat et à la Ville de confier à un organisme une mission à caractère social et technique concernant le logement et l'habitat.

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Intervention publique, utilisée par les collectivités locales et engagée sous la forme d'une convention avec l'Etat et l'A.N.A.H, qui permet dans un périmètre donné de proposer aux propriétaires privés bailleurs ou occupants des aides financières pour la réhabilitation de leurs logements ou des parties communes d'une copropriété, ainsi qu'une assistance administrative et technique de la part d'un opérateur désigné par la Ville de Paris.

ORTIF : Observatoire Régional du Tourisme d'Ile-de-France.

ORU : Opération de Renouvellement Urbain.

OTCP : Office de Tourisme et de Congrès de Paris.

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

PCS : Professions et Catégories Socioprofessionnelles.

PDU : Plan des Déplacements Urbains de la région.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PLA : Prêts Locatifs Aidés : Programmes de financement de la construction destinés à la création de logements sociaux à loyers modérés plafonnés.

Ces prêts se sont substitués aux programmes de logements H.L.M. depuis la réforme du financement du logement social.

Leur attribution est soumise à des plafonds de ressources fixés par la réglementation.

PLI : Prêt Locatif Intermédiaire : Prêt aidé de l'Etat destiné à financer la construction de logements locatifs intermédiaires. Ces logements sont destinés à des ménages dont les ressources excèdent les plafonds du logement social ; les loyers sont intermédiaires entre le loyer du logement social et ceux observés dans le parc privé.

PLU : Plan Local d'Urbanisme. Le Plan local d'urbanisme se substitue au Plan d'Occupation des Sols. C'est non seulement un document d'urbanisme réglementaire mais également un véritable projet de ville. Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.), des orientations d'aménagement, un règlement accompagné d'une cartographie et des annexes. Son élaboration et sa gestion relèvent de la compétence de la Ville.

POS : Plan d'Occupation des Sols. Le Plan d'occupation des sols (P.O.S.) fixe et impose les règles d'occupation et d'utilisation des sols.

PPEP : Plan Programme pour l'Est Parisien.

PRQA : Plan Régional de la Qualité de l'Air.

PSMV : Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur : Créés par la loi Malraux du 4 août 1962, les PSMV ont pour objectif la protection et la mise en valeur de sites urbains ou de quartiers dont la qualité architecturale nécessite une réglementation plus fine à l'échelle de la parcelle voire même du bâtiment. Ce sont des documents d'urbanisme non décentralisés.

PUD : Plan d'Urbanisme Directeur opposable depuis 1961 et approuvé en 1967.

RMI : Revenu Minimum d'Insertion.

SDAU : Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

SDRIF : Schéma directeur régional d'Ile-de-France.

SIAAP : Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne. Le SIAAP prend en charge l'épuration des eaux usées de 8 millions d'habitants des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de Paris, ainsi que de 180 communes de l'Ile-de-France.

SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbains.

STIF : Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

SYCTOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères. Le SYCTOM a pour mission de traiter et de valoriser les déchets ménagers de 89 communes adhérentes de l'agglomération parisienne.

TEP : Terrains d'éducation physique.

UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* : institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, constituée en 1946 pour protéger les libertés et développer la culture.

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté. Outil d'aménagement destiné à faire réaliser par une collectivité des aménagements d'intérêt général (renouvellement urbain, nouveaux quartiers, implantation d'activités, équipements publics, etc...).

Obligatoirement à l'initiative de la puissance publique, l'acquisition, l'équipement et la commercialisation des terrains concernés peuvent être confiés à un aménageur public ou privé.

Cette procédure a permis de réaliser des équipements publics (espaces verts) ainsi que la majeure partie des logements sociaux édifiés à Paris.

BIBLIOGRAPHIE

APUR, *Paris 2001, Analyse économique, sociale et urbaine, Bilan analytique*, 2001.

APUR, « Paris 2020, éléments pour un plan d'aménagement et de développement durable », in *Paris Projet*, numéro 34-35, octobre 2003.

Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme, « Groupes thématiques », in *Les Cahiers du PLU*, n°2, mai 2002.

Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme, « Radiographie de Paris », in *Les Cahiers du PLU*, n°3, décembre 2002.

M. DITTGEN, *La population de Paris : analyse de la dynamique et éléments de perspectives*, 2001.

M. DAVEZIES, *L'économie et l'emploi à Paris : éléments de diagnostic*, 2002.

M. DAVEZIES, *La géographie de l'activité dans Paris*, 2002.